

# COMMUNE DE CRISOLLES



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2024 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

### Étaient présents :

Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jena BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN

### Absent(s) ayant donné procuration :

- Line MERLIER donne pouvoir à Alain PORÉE DU BREIL
- Virginie BELLET donne pouvoir à Hervé BAROYER

### Absent (s) non excusé (s) :

- Laurence BOITEUX
- Malika THIERRY
- Rachel PEREIRA ARAUJO

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 19 h 30

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Aude M'BANGAS est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir fait la lecture approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 Avril 2024

# COMMUNE DE CRISOLLES



## DELIBERATION 31-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE DES JOIES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant La demande de subvention qui sera faite auprès de la DETR, suite au devis réalisé par l'entreprise EUROVIA, relatif aux travaux d'aménagement de la voirie Impasse des joies, celui-ci est d'un montant de 89 856.50 euros HT (voir devis ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'accepter la demande de subvention auprès de la DETR suite au devis de EUROVIA d'un montant de 89 856.50 euros HT, relatif aux travaux d'aménagement de la voirie Impasse des Joies.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 32-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE DES JOIES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant La demande de subvention qui sera faite auprès du Conseil Départemental, suite au devis réalisé par l'entreprise EUROVIA, relatif aux travaux d'aménagement de la voirie Impasse des joies, celui-ci est d'un montant de 89 856.50 euros HT (voir devis ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :



**Article 1 :** D'accepter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental suite au devis de EUROVIA d'un montant de 89 856.50 euros HT, relatif aux travaux d'aménagement de la voirie Impasse des Joies.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION 33-2024 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le choix du prestataire pour l'entretien annuel des chaudières des différents logements. Un devis a été demandé à Monsieur DA SILVA de la société AIREO, le montant du devis réalisé s'élève à 2 144.06 € HT ; (voir document ci-joint). Un 2<sup>ème</sup> devis a été réalisé par l'entreprise BLM pour un montant total de 2 884.27 € HT (suivant détail du tableau ci-joint.)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'accepter le devis de l'entreprise Airéo pour l'entretien annuel des chaudières des différents logements, d'un montant de 2 144.06 € HT.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION 34-2024 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR APPORT AU CHAPITRE 16**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin d'éviter que le chapitre 16 soit en négatif.

De ce fait Monsieur le Maire expose qu'il est impératif d'avoir recours aux opérations suivantes :

**En DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Au compte 212 : opération 202208 : - 3800 €

**Vers les DEPENSES D'INVESTISSEMENT** au compte 1641 : + 3800 €

**Article 1 :** D'approuver la décision modificative du budget, en dépenses d'investissement au compte 212, opération 20228058, - 3800 € vers les dépenses d'investissement au compte 1641 : +3800 €

# COMMUNE DE CRISOLLES



**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'approuver la décision modificative du budget, en dépenses d'investissement au compte 212, opération 20228058 : - 3800 € ; En dépenses d'investissement au compte 1641 : + 3800 €

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 35-2024 : VENTE DU ROTOVATOR ET ENCAISSEMENT DU CHEQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la vente du rotovalor à Mr Arnaud VANDROTH et l'encaissement du chèque d'un montant de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain POREE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'accepter la vente du rotovalor à Mr Arnaud VANDROTH et l'encaissement du chèque pour un montant de 800 €.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

# COMMUNE DE CRISOLLES



## DELIBERATION 36-2024 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DU COMMERCE PROXI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le choix du prestataire pour la rénovation de la façade du commerce.

3 devis ont été réalisés :

- 1) Le devis de la SARL BBR d'un montant de 10 618.40 € TTC
- 2) Le devis de l'entreprise GFG Neuf et Rénovation d'un montant de 17 356 € TTC
- 3) Le devis de l'entreprise S.V.R d'un montant de 16 459.20 € TTC.

La commission de contrôle s'étant réunie le 17 Mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide

**Article 1 :** D'accepter le devis de l'entreprise SARL BBR d'un montant de 10 618.40 € TTC pour la rénovation de la façade du commerce Proxi

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 37-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DU COMMERCE PROXI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention qui va être faite auprès de la DETR pour les travaux de rénovation de la façade du commerce Proxi suite au devis réalisé par l'entreprise BBR d'un montant de 10 618.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide

# COMMUNE DE CRISOLLES



**Article 1 :** D'accepter la demande de subvention auprès de la DETR suite au devis de l'entreprise BBR de 10 618.40 € TTC pour les travaux de rénovation de la façade du commerce Proxi

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 38-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DU COMMERCE PROXI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention qui va être faite auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de la façade du commerce Proxi suite au devis réalisé par l'entreprise BBR d'un montant de 10 618.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>11</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain POREÉ DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Line MERLIER, Virginie BELLET
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide

**Article 1 :** D'accepter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental suite au devis de l'entreprise BBR de 10 618.40 € TTC pour les travaux de rénovation de la façade du commerce Proxi

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération

## DELIBERATION 39-2024 : OBTENTION D'UN PRÊT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour faire une demande de financement pour obtenir un prêt d'un montant de 260 000 € sur une durée de 15 ans à taux fixe de 3.79 % , auprès du Crédit Agricole, concernant le raccordement de l'assainissement auprès du SENN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>7</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Nicolas POULAIN, Line MERLIER
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>4</b>	Hervé BAROYER, Virginie BELLET, Christian MERLIER, Sylvain BAROYER
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide





## QUESTIONS DIVERSES

- Remboursement de l'assurance MMA de 1605.29 € suite au sinistre vol du 03/04/2024 dans le local des agents
- Cimetière : un devis a été demandé pour mettre des panneaux devant les anciennes tombes (pour la reprise des anciennes concessions) : montant de 775.92 € TTC
- Projet d'adhérer à Panneau Pocket : permet de diffuser des informations et alertes de la Commune, l'abonnement annuel est de 180 € TTC, les habitants téléchargent sur leur téléphone ou leur tablette l'application et peuvent avoir accès à tout type d'informations, 3 personnes dont le Maire et la secrétaire, entre autres, pourront diffuser des informations importantes à la population, l'équivalent de ce que l'on met actuellement sur Facebook, sauf que sur Panneau Pocket , les habitants ne pourront pas répondre ou mettre des notifications.
- Un courrier a été fait au bailleur et à la SARL Yes Motoculture notifiant que la fin du contrat de location du tracteur YANMAR arrive au 01.09.2024 et que le tracteur sera restitué à cette date, sachant que c'est un dimanche, le matériel sera restitué fin Août au garage de Noyon. En parallèle un devis va être demandé à la VIMO à Ecuville, qui fait aussi de la location (un devis tracteur + lame + entretien et un devis de location).
- La commission des travaux s'est réunie le 17/05/2024 : un devis de la société BLM a été réalisé concernant les travaux du plafond de la cave au 12 Rue Neuve d'un montant de 3 331.24 €, un devis de la société BLM a été fait pour la réparation de la toiture de l'église suite à la tempête d'un montant de 21 428.23 € TTC, sachant que la Commune a eu un remboursement de l'assurance MMA de 12 189. 27 € TTC
- **Gérard HARCHAOUI** : Le four de la MDA déposé, à passer en investissement et faire une demande de subvention de 7K€ à passer au vote du prochain conseil municipal
- **Gérard HARCHAOUI** : demande l'achat de 6 tables de 120 X 80 cms pour la MDA
- **Gérard HARCHAOUI** : va déposer à la mairie les annonces pour les gondoles à vendre, le commerce est ouvert, on peut
- **Jean BARRE** : demande la faisabilité de voir avec Proxi pour les colis de Noel
- **Jean BARRE** : possibilité de faire des travaux Rue de Genvry, un courrier sera fait
- **Hervé BAROYER** : la haie rue de Guiscard, engager la procédure pour qu'elle soit entretenue
- **Alain PORÉE DU BREIL** : le téléphone de la mairie, le boitier de répartition, voir pour résilier le contrat
- **Hervé BAROYER** : l'aire de jeux (de l'herbe pousse), réfection du terrain à relancer, toujours rien, Gérard HARCHAOUI va les rappeler.
- **Hervé BAROYER** demande que la Commune prête sa remorque pour le 13 juillet 2024 : Gérard DELANEF c'est d'accord
- **Hervé BAROYER** : la classe jaune vidée : demande pour récupérer les tables, c'est fait.
- **Gérard DELANEF** : mise en place de lumière au tableau de la classe de Virginie
- **Gérard HARCHAOUI** : logo de la Commune de Crisolles sur la voiture de la Commune à mettre
- **Hervé BAROYER** : où en est la demande d'accès au terrain de foot pour le Club de Chiry Ourscamp , Gérard DELANEF va l'appeler
- **Jean BARRE** : remercie les personnes qui se sont occupées du pot de la commémoration, Calixte MADEJ qui a supervisé l'organisation
- Etablissement des plannings des 2 tours

# COMMUNE DE CRISOLLES



**Article 1 :** D'accepter la demande de prêt d'un montant de 260 000 € sur une durée de 15 ans à taux fixe de 3.79 % par le Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, pour les travaux de raccordement de l'assainissement auprès du SENN.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



# COMMUNE DE CRISOLLES



**Fin de la séance à 21 h 16**

**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Delanef', written over a faint circular stamp.

**Le Maire  
Gérard DELANEF**



# COMMUNE DE CRISOLLES

